

ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Ce document s'adresse aux personnes en situation de handicap, ou souffrant d'une inaptitude à la conduite en situation normale. Il a pour but de détailler la procédure afin de déterminer les aménagements du véhicule nécessaires et la possibilité de poursuivre la formation au sein de notre auto-école.

PRENEZ RENDEZ-VOUS AVEC UN MEDECIN AGRÉE

En premier lieu, la personne doit effectuer une visite médicale, auprès d'un médecin agréé.

> La préfecture tient une liste à jour sur leur site :

<https://www.aaaep.fr/medecins-agrees-permis-de-conduire-finistere-29.html>

> A l'issue, le médecin délivrera le Cerfa 14880, qui sert à l'inscription auprès de l'ANTS et indique les adaptations requises.

REVENEZ NOUS VOIR

> Le stagiaire doit revenir nous voir, muni du Cerfa 14880 complété.

> En fonction des adaptations, nous pouvons lui proposer un contrat de formation sous réserve que les adaptations soient limitées à :

- Adaptation du volant (boule),
- Boîte automatique,
- Mise en œuvre de rétroviseurs spéciaux.

> Si nous ne pouvons lui proposer les aménagements demandés, nous le dirigeons vers le centre de formation partenaire spécialisé aux personnes en situation de handicap dont la liste est disponible à l'adresse suivante :

<http://autoecoleadaptee.free.fr>